

## 2AE CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 Euros  
Siège social : 114 rue Georges Charpak – PA de la Lande Saint Martin  
44115 HAUTE GOULAINÉ  
412.552.838 RCS NANTES

### PROCES-VERBAIL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 MAI 2023

Le trente et un mai deux mille vingt-trois, à neuf heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 114 rue Georges Charpak – PA de la Lande Saint Martin – 44115 HAUTE GOULAINÉ.

L'assemblée est présidée par Monsieur David LEROY, en sa qualité de président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés. En conséquence, il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la présidence,
- Le texte des projets de résolution.

Puis le président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation et de la présente assemblée.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- Nomination d'un nouveau directeur générale en remplacement des directeurs généraux démissionnaires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le président donne la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme, pour une durée indéterminée, en qualité de Président en remplacement de Monsieur David LEROY, démissionnaire :

- La société LTM GESTION, société à responsabilité limitée, au capital de 200.000 euros, ayant son siège social 15 bis, Impasse de l'Aveneau – 44690 LA HAIE FOUASSIERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes, sous le numéro 533.152.260.

La société LTM GESTION exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société LTM GESTION, par l'intermédiaire de son gérant, Monsieur David LEROY, a fait savoir, par avance, qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

*Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur général, en remplacement de Madame Fanny BAULAND et de Monsieur David EVEN, démissionnaires :

- La société D.E. FINANCE GESTION, société à responsabilité limitée, au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 2, rue de la Salmonnière – 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes, sous le numéro 533.182.002.

La société D.E. FINANCE GESTION exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société D.E. FINANCE GESTION, par l'intermédiaire de son gérant, Monsieur David EVEN, a fait savoir, par avance, qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

*Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

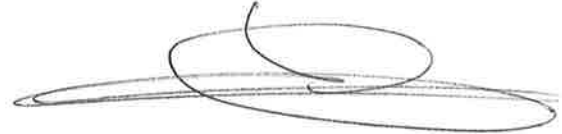
HBP CONSULTING

Représentée par Monsieur Bertrand PIFFETEAU



LTM GESTION

Représentée par Monsieur David LEROY



D.E. FINANCE GESTION

Représentée par Monsieur David EVEN



CG CONSEILS GESTION

Représentée par Monsieur Claude GOURICHON



LF3S

Représentée par Monsieur Samuel GUITTON



